

CAMBRONNE.

(Cambronne-lès-Clermont. — *Cambariacum*; *Camberona*; *Camberonne*.)

B IEN souvent, lorsqu'on visite un édifice remanié du moyen âge, on regrette de n'en pas voir les parties hétérogènes s'enchaîner par succession immédiate de styles. L'église de Cambronne, telle qu'elle est aujourd'hui, produit une impression toute contraire. Commencée dans le courant du XII^e siècle et terminée sous la minorité du roi saint Louis, elle est un exemple remarquable des transformations successives qui se sont opérées dans l'architecture religieuse à partir du style roman jusqu'au style parfait du XIII^e siècle. Aussi, bien que le cadre que nous nous sommes tracé nous limite à la fin du XII^e siècle, nous n'avons pu résister au désir de faire, pour cette fois seulement, une incursion jusque dans la première moitié du XIII^e, en donnant ici une monographie complète de ce monument.

On possède si peu de données historiques sur Cambronne, dont la seigneurie très-peu importante relevait du comté de Clermont, qu'on ne peut établir que par des probabilités les dates de la construction des différentes parties de l'église. On lit dans un titre de l'évêque Eudes III (1144-1148), rapporté par Louvet, titre confirmant les biens de l'abbaye de St-Paul au XII^e siècle, que celle-ci avait obtenu de Richilde de Mello et de Bernerus de Clermont le droit de patronage de l'église de Cambronne (« *ex dono Richeldis de Merloto medietatem altaris de Camberone, ex dono Berneri de Claromonte* » *aliam medietatem* »). Ce droit, comme c'était alors l'usage, leur venait probablement (en tout ou en partie) des constructions nouvelles qu'ils avaient fait élever. Nous devons noter que Bernerus existait vers la fin de la première moitié du XII^e siècle; la *Gallia christiana* (Tom. IX^e.) parle, en effet, d'une donation faite en 1146 par ce seigneur et ses frères à l'abbaye de Lannoy. Il est bon de faire ici cette remarque, plusieurs parties anciennes de l'église qui nous occupe pouvant se rapporter à cette époque, ainsi que nous l'établirons ailleurs. Quoiqu'il en soit, on ne possède aucune autre donnée historique sur ce monument, si ce n'est sur son dernier achèvement, qui eut lieu peu avant 1239, par les soins et les libéralités de Mathilde, comtesse de Clermont et de Boulogne (*). L'église fut consacrée à saint Étienne au mois de décembre de l'an 1239; c'est ce que constate un parchemin manuscrit, dont nous donnons un *fac-simile* (Pl. IV bis : 1), et qui fut trouvé par hasard dans un coin de la sacristie, il y a quelques années. Voici le texte de cet intéressant document :

Gregorio nono papa. metropolitano
Henrico remis. Ludovico rege. Matildis
Auffonso sponso comitisse boloniensis.
presbitero plebis Guerrico camberonensis.
in festo sacri Benedicti. mense decembri.
Anno. milleno. ducenteno. quadrageno.
uno substracto. fuit a pastore Roberto
Belvaci. hoc templum sancto Stephano dedicatum.

Avant de passer à la description détaillée de cet édifice, nous pouvons résumer ainsi en quelques mots le peu de documents historiques que nous venons de faire connaître :

1^o Il est à peu près certain que, vers la fin de la première moitié du XII^e siècle, l'église de Cambronne subit une importante modification architectonique;

(*^o) Mathilde, fille unique de Renaud de Dammartin et d'Ide de Boulogne, épousa d'abord en 1216 un fils naturel de Philippe-Auguste, et se remaria ensuite, en 1235, avec Alphonse, qui la répudia lorsqu'il fut roi de Portugal. Elle mourut en 1251.

2° Sa consécration eut lieu en 1239, après avoir été restaurée par Mathilde, comtesse de Boulogne et de Clermont.

ENSEMBLE DE L'ÉDIFICE.

L'orientation de l'église de Cambronne est, à peu de chose près, très-exacte (Pl. I : 1, 6).

Son plan (1 : 1), assez irrégulier, présente trois divisions longitudinales régnant dans toute sa longueur. Le chœur est séparé de la nef par des transepts peu prononcés et qui ont tous deux la même étendue. Les collatéraux du chœur sont à peu près de même largeur au nord et au sud; mais au niveau de la nef principale, le méridional est bien plus large que celui du nord, puisqu'il l'est même plus que la nef centrale. Nous devons noter que le chœur va en se rétrécissant des transepts vers le chevet, et que son axe se dévie sensiblement vers le sud.

Les dimensions principales de l'église sont les suivantes :

1° <i>A l'intérieur :</i>		Largeur de son collatéral sud. m.	
Longueur totale.	58,25	Hauteur du chœur sous voûte.	11,50
Longueur du chœur.	20,00	— des collatéraux du chœur.	7,70
— de la nef.	15,00	— des transepts.	7,20
Largeur totale du chœur (en moyenne). . .	15,10	— de la nef principale.	9,15
— — au niveau des transepts.	14,55	— de ses collatéraux { nord	4,50
— — de la nef	12,50	{ sud	7,70
Largeur du chœur entre les piliers	5,55	2° <i>A l'extérieur :</i>	
— de ses collatéraux	2,85	Hauteur du faitage du toit du chœur. m.	16,60
Largeur de la nef principale.	5,55	— de celui de la nef principale.	14,50
— de son collatéral nord.	2,40	— générale du clocher.	52,25

L'Église de Cambronne, dont tous les revêtements des murs sont en pierres de taille, et qui a ses divers toits recouverts en tuiles, est composée des parties suivantes : 1° un chœur terminé carrément; 2° une nef principale; 3° des collatéraux sans chapelles au niveau du chœur et de la nef; 4° des transepts également sans chapelles; 5° un portail principal; 6° un clocher central.

Nous allons passer en revue ces différentes parties, d'abord à l'extérieur, puis à l'intérieur.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'EXTÉRIEUR.

Chevet. — Le chevet (IV : 2; VI : 1) est constitué par le mur qui termine carrément le chœur vers l'orient. Les pierres de taille qui forment son revêtement extérieur, appareillées avec soin par assises bien horizontales et d'une épaisseur variable (4 assises 1/10 par mètre de hauteur), sont séparées par des joints d'une épaisseur d'un centimètre. Inférieurement, le mur présente un embasement dont il est difficile de préciser la hauteur à cause des accidents du sol extérieur, et dont la saillie n'est que de 0,05 centimètres; son rebord supérieur est constitué par un angle saillant presque droit. A 3 m, 30 au-dessus de ce soubassement, le mur offre une nouvelle retraite au niveau d'une moulure horizontale en larmier, au-dessus de laquelle les fenêtres sont immédiatement placées. Ce soubassement, cette moulure (et par conséquent la double retraite du revêtement du mur qui en résulte) embrassent complètement quatre contre-forts très-saillants (*voir le plan*) qui divisent extérieurement le chevet en trois parties. La face principale de ces contre-forts, dont le couronnement est une surface inclinée, est divisée par des larmiers à rebord saillant. Le plus extérieur, de chaque côté, est réuni avec le plus voisin du mur du collatéral, de manière à former avec lui une masse prismatique à chaque coin de cette extrémité de l'édifice. La partie centrale du mur comprise entre les deux autres contre-forts, qui s'élancent jusqu'à la portion la plus élevée du chevet, correspond au chœur proprement dit, et le reste à ses collatéraux. Au niveau de chacune de ces trois parties est une fenêtre ogivale :

celle qui est au centre est large, élancée et divisée verticalement en trois parties par des meneaux qui se courbent supérieurement en trois petites ogives trilobées que surmonte un grand trèfle, dont la forme est timidement accusée. Les deux fenêtres latérales éclairent les collatéraux du chœur et sont d'une dimension bien moindre que la fenêtre centrale; elles n'offrent aucune division, mais leur amortissement est légèrement trilobé. Ces trois baies, bouchées dans leur partie inférieure, sont encadrées de deux tores en retraite, séparés par un large quart de rond creux; ils sont fort minces et, dans leur partie verticale, en forme de colonnette reposant inférieurement sur une petite base prismatique et se terminant supérieurement par un petit chapiteau fort simple. Ce mur du chevet ne présente aucun couronnement : au-dessus de la fenêtre centrale, il forme un pignon simple dont les deux rampants et le sommet à angle aigu correspondent au toit du chœur; plus bas, de chaque côté, il suit obliquement, au-dessus des fenêtres latérales, le rampant du toit du collatéral correspondant. Au-dessus de chaque fenêtre est une petite baie qui donne du jour dans les combles.

Chœur. — Au nord (V : 5) et au sud (IV : 2) le chœur ne montre à l'extérieur que sa partie supérieure, au-dessus du collatéral. Sa muraille, dont le revêtement général en pierres de taille est appareillé comme le mur du chevet, n'est percée d'aucune ouverture, mais ornée de quatre têtes d'ogive simulées (VI : 9), inscrivant un trèfle également simulé et bouché à l'aide de moellons noyés dans du mortier. Ces ogives sont séparées par des contre-forts moyens, carrés de plan et terminés supérieurement au-dessus du couronnement par une retraite en larmier; au nord et au sud, le contre-fort le plus central est renforcé d'un second contre-fort moins saillant, qui lui est latéralement accolé. Le couronnement consiste uniquement en une corniche (VI : 6) qui, vue de face, paraît taillée en dents de scie, tandis que d'en bas elle offre une rangée de pointes de diamant. Il est immédiatement surmonté du toit du chœur, dont le sommet est bien plus élevé que celui de la nef principale. — Inférieurement, le mur du collatéral du chœur, dont l'appareil est analogue à celui du chevet (on compte 4 assises par mètre) et qui est surmonté de son toit, est divisé en quatre parties, comme le mur du chœur proprement dit, par des contre-forts saillants et semblables à ceux de ce dernier mur, dans leur partie supérieure. Le plus central, de chaque côté, a été remanié et renforcé: on a donné plus de corps en largeur à celui du sud (IV : 2), tandis que celui du nord (I : 2) a été considérablement épaissi au niveau de sa partie inférieure, qui est percée, à partir du mur, d'une arcade complète en ogive surbaissée, dont l'archivolte repose de chaque côté sur une moulure saillante. Tous les autres contre-forts sont entourés inférieurement par la saillie du soubassement, et, vers le milieu de leur hauteur, par la moulure en larmier que nous avons vus l'un et l'autre sur le chevet, et qui se prolongent tout autour du chœur. Immédiatement au-dessus de cette moulure en larmier, et au milieu des espaces compris entre les contre-forts, le mur est percé de fenêtres ogivales simples et allongées dont les pieds-droits sont garnis d'une colonnette (VI : 4). Le chapiteau de celle-ci, orné de feuilles appliquées, supporte une moulure en bandeau, courant de chaque côté, au niveau de l'imposte, vers les deux contre-forts voisins, contre lesquels il se termine. L'archivolte est en ogive surbaissée et ornée de pointes de diamant, d'un quart de rond creux et d'un tore; elle retombe sur la moulure d'imposte dont il vient d'être question. Du côté sud, la base de la première de ces fenêtres (à partir du transept) est plus élevée que celle des trois autres, sans doute à cause d'une petite porte à *plein cintre*, maintenant bouchée, que l'on remarque au-dessous. Le mur du côté nord est plein et remanié au niveau de la seconde travée. Le couronnement de ces collatéraux est une simple rangée de modillons larges et plats (VI : 7), supportant une petite moulure horizontale en encorbellement; celle-ci est immédiatement surmontée du rebord du toit du collatéral, qui va rejoindre le mur supérieur du chœur.

Nef principale. — Cette portion de l'église de Cambronne n'est visible à l'extérieur que du côté nord (V : 5), et encore ne l'est-elle que par son mur supérieur. On voit sur ce mur, dont l'appareil est analogue à celui du collatéral correspondant, quatre fenêtres à plein cintre, dont les claveaux

inégaux de l'archivolte sont inscrits par une moulure en biseau saillante et sans ornement. Dans les intervalles de ces baies et aux extrémités du mur, sont des contre-forts étroits et surmontés d'une retraite en larmier atteignant presque le couronnement. Celui-ci (VI : 5) est formé : 1° d'une rangée de corbeaux simples ou ornés de figures diverses, et entr'autres de têtes d'homme ou d'animaux; 2° d'une arcature à cintres surbaissés, dont les retombées appuient sur ces corbeaux, et dont chaque arc inscrit une moulure curviligne difficile à définir; 3° cette arcature est surmontée d'une saillie en biseau d'une extrême simplicité. Le toit de la nef principale qui surmonte cette corniche n'a qu'un seul rampant dont le sommet se trouve par conséquent au niveau de l'axe du mur opposé. — Le collatéral nord de la nef principale (V : 5) a un mur très-bas, dont les assises, de hauteur inégale et au nombre de 5 par mètre, sont appareillées avec assez de régularité (VI : 8); leurs joints (remplis de mortier comme ceux du chœur), ont une épaisseur d'un centimètre ou d'un cent. 1/2. Ce mur est percé de quatre petites fenêtres à plein cintre, sans le moindre ornement (la plupart remaniées), et dans l'intervalle desquelles il est renforcé de contre-forts plus larges qu'épais. Il n'a pas de soubassement sensible; supérieurement, il se termine par une corniche (VI : 8) dont la saillie est considérable (0^m, 25) et qui se compose d'une arcature avec contre-arcature à plein cintre, sans corbeaux pour en soutenir les retombées, qui sont évidées à leur partie inférieure. — Le collatéral du sud (IV : 2; I : 3) est bien plus élevé que celui du nord; aussi masque-t-il entièrement la nef principale de ce côté. Son mur, appareillé avec moins de soin que le chevet et offrant, comme le chœur en général, 4 assises par mètre et des joints d'un à 2 centimètres, est divisé en quatre parties par des contre-forts plus saillants que larges, et s'élevant jusqu'à la partie supérieure. Il est percé, dans chaque intervalle, d'une fenêtre ogivale en tiers-point, ornée latéralement d'une petite colonne à base prismatique et dont le fût semble se continuer en un tore plus grêle au delà de son chapiteau, garni de feuilles très-fées et appliquées, pour border l'amortissement des baies des fenêtres. Chacune de ces dernières part inférieurement d'une moulure saillante en larmier qui se continue sur toute la longueur du mur vers le milieu de sa hauteur, en entourant les contre-forts. Cette moulure est cependant interrompue au niveau de la troisième travée (en comptant de l'ouest à l'est) qui n'a pas de fenêtre, et au niveau de laquelle le mur est percé d'une porte remaniée, à cintre surbaissé et surmontée d'une espèce de porche. Ce dernier est formé d'une arcade ogivale partant latéralement des deux contre-forts adjacents, et inscrite dans un petit pignon en saillie sur le mur, mais de niveau avec la face principale des contre-forts; de chaque côté, au bas des rampants du pignon, est une pierre saillante creusée en gouttière, pour l'écoulement des eaux du petit toit qui le surmonte. Ce mur présente inférieurement un soubassement semblable à celui du chevet, et se termine dans sa partie supérieure par une petite corniche en biseau d'une grande simplicité. Le toit qui en part et qui recouvre entièrement le collatéral, forme un rampant dont le sommet se réunit avec celui d'un rampant opposé, que nous avons dit couvrir toute la nef principale.

Transsepts. — L'extérieur du transept nord (I : 1; V : 5) est très-peu saillant par rapport au mur du collatéral du chœur, mais beaucoup plus relativement à celui de la nef. L'appareil en est très-régulier; le revêtement extérieur est formé de pierres de taille rangées par assises bien horizontales, au nombre de 5 par mètre, de la même épaisseur à peu près, et dont les joints uniformes sont tous d'un centimètre. De chaque côté de ce mur est un contre-fort peu saillant, plus large qu'épais, dont la face principale est coupée horizontalement par une retraite simple en larmier, qui se prolonge sur le mur d'un contre-fort à l'autre. Au milieu, est une fenêtre à plein cintre dont l'archivolte, composée de sept claveaux inégaux, est entourée d'une moulure semi-circulaire saillante en biseau. Plus haut, le mur se termine par une surface oblique, en retraite à partir du ressaut d'une petite moulure horizontale; la partie supérieure de cette surface aboutit au-dessous de la corniche du collatéral du chœur, qui se prolonge, ainsi que le toit de ce collatéral, au niveau du transept qui nous occupe. En dehors du contre-fort du côté droit, le mur forme

un angle dans l'épaisseur duquel est compris l'escalier en hélice qui conduit sur les voûtes. En dehors du contre-fort gauche, ce mur se termine par le profil d'un contre-fort semblable, maintenant engagé presque complètement dans le mur du collatéral du chœur, ce qui démontre que le chœur était d'abord bien plus en retraite qu'aujourd'hui par rapport aux transepts. — Le mur extérieur du transept méridional (I : 1 ; IV : 2) est de niveau avec celui du collatéral de la nef, mais plus saillant qu'au nord par rapport à celui du chœur, sans l'être cependant beaucoup. Il diffère en ceci du mur du transept opposé, que les contre-forts, quoique analogues, sont plus simples; que le nu du mur est uniforme dans leur intervalle, sans baie de fenêtre, et surmonté d'un larmier bien plus large dans le sens vertical. En dehors, du côté gauche, on voit le profil d'un contre-fort appartenant au transept et qui semble comme encastré dans le mur du collatéral correspondant de la nef: première preuve que ce dernier avait primitivement son mur extérieur moins éloigné qu'aujourd'hui de l'axe central de la nef.

Portail et façade principale. — La façade (V : 2) plusieurs fois remaniée, n'est pas symétrique dans son ensemble. Le portail, compris entre deux contre-forts élevés dont la face principale offre une double retraite en larmier, forme une masse plus épaisse que le reste. En dehors des pieds-droits de la baie, dont l'amortissement est en cintre surbaissé, on remarque de chaque côté deux colonnes en retraite, sans base apparente. Leurs fûts, de 1^m, 40 de hauteur, supportent des chapiteaux (V : 3) dont les corbeilles sont ornées de galons perlés et de feuilles découpées; ces chapiteaux sont élégants de galbe et de détails du côté gauche, mais à droite ils sont lourds et d'une ornementation tourmentée. La partie supérieure de leur tailloir se prolonge de chaque côté, pour former une moulure saillante qui va embrasser le pourtour des deux contre-forts adjacents. Deux boudins en retraite (comme les colonnes auxquelles ils correspondent) et accompagnés de moulures creuses (*ibid.*), forment l'archivolte à plein-cintre de ce portail, dont le tympan est lisse et incomplet, la baie de la porte étant, ainsi que nous l'avons dit tout à l'heure, à cintre surbaissé. Cette archivolte est presque immédiatement surmontée d'une corniche toute moderne, au-dessus de laquelle le mur, en retraite, est percé d'une fenêtre à plein-cintre. De chaque côté de cette baie (V : 1) est une petite colonne dont le chapiteau, orné de feuilles recourbées en espèces de crosses, supporte l'extrémité d'une moulure saillante allant au niveau de l'imposte vers le contre-fort voisin, et qui sert de support à l'archivolte, composée d'une moulure taillée en pointes de diamant, d'un cavet et d'un tore assez volumineux. Cette partie centrale de la façade correspond à la nef principale; elle se terminait d'abord par un pignon aigu dont le sommet se trouvait sur l'axe du portail (ainsi qu'on en voit encore la trace) et qui est reporté aujourd'hui au niveau et au-dessus du contre-fort situé à droite de ce portail. — La façade du bas-côté nord de la nef, bornée en dehors par un contre-fort large et peu saillant, semblable, en un mot, à ceux du mur extérieur de ce collatéral, est percée d'une petite fenêtre à plein cintre dont l'archivolte est inscrite par une moulure saillante en biseau. Au-dessus, le mur est traversé par le ressaut d'une moulure horizontale semblable, qui se répète encore au niveau du couronnement oblique de cette partie de la façade, couronnement qu'elle forme seule et qui suit le rampant du toit du collatéral. — Du côté droit de la façade, on voit (symétriquement placés) un contre-fort et une petite fenêtre analogues à ceux du côté gauche; seulement la moulure qui inscrit l'archivolte de la fenêtre (V : 4) est ornée de têtes de clous perlées, et retombe latéralement sur deux têtes saillantes. Le mur de la façade se prolonge à droite en dehors du petit contre-fort dont nous venons de parler, et s'élève à une plus grande hauteur qu'à gauche, ce qui prouve que le collatéral sud, d'abord semblable à l'opposé, a été beaucoup élargi et exhaussé. De cette modification est résultée l'irrégularité actuelle de la façade, dont la partie supérieure offrait secondairement deux pignons (dont on voit encore les traces) qu'un remaniement postérieur a ensuite réunis en un seul plus élevé. Du sommet de celui-ci, surmonté d'une croix de pierre, le rampant du toit descend, en couvrant tout le collatéral sud de la nef, vers l'extrémité correspondante de la façade, constituée par un contre-fort presque aussi élevé que les deux

qui flanquent latéralement le portail. Supérieurement, cette addition à l'ancienne façade est percée d'ouvertures rectangulaires étroites donnant du jour dans les combles, et, au-dessous, d'une fenêtre ogivale simple et sans ornement, destinée à éclairer le collatéral sud. Cette modification ultérieure se distingue du reste de la façade par la perfection plus grande de la construction, dont les pierres, plus exactement appareillées, forment 4 assises par mètre, tandis qu'on en compte 5 dans les parties les plus anciennes. Les joints ont partout 2 centimètres d'épaisseur.

Clocher. — La partie extérieure la plus remarquable de l'édifice est sans contredit le clocher (IV : 2; V : 5; VI : 3), situé au centre d'intersection des transepts avec la nef et le chœur. Construit déjà lorsqu'on a élevé la plupart des autres parties de l'église, il est malheureusement comme enfoui au milieu d'elles par sa partie inférieure : circonstance qui s'oppose à ce qu'il produise tout l'effet qui devait résulter de son isolement. Il est à peu près carré de plan à sa base, au-dessus de la voûte supportée par les quatre piliers centraux sur lesquels il appuie (I : 7); mais bientôt il devient octogone (I : 8) et montre à l'extérieur deux étages surmontés d'une flèche aiguë. Sa construction est tout entière en pierres de taille, dont les assises, appareillées avec soin, paraissent égales au niveau des étages et de la flèche dont il vient d'être parlé. Son sommet, comme nous l'avons dit déjà, est à 32 mètres environ du sol de l'église; la hauteur de la pyramide est de 12 mètres, et celle des deux étages réunis de 9 mètres. — Au niveau de chacun de ces étages, la partie prismatique a son pourtour percé d'une rangée de huit baies (une sur chaque face) ouvertes et ornées. A la base de l'étage inférieur, une moulure peu saillante entoure le clocher d'une manière continue et sert de point de départ, au niveau de chaque pan, à la baie allongée qui s'y trouve percée. Cette ouverture a son amortissement à plein cintre; elle est ornée latéralement de deux colonnettes en retraite dont les bases et les chapiteaux sont extrêmement simples et partout semblables. Ceux-ci supportent au niveau de l'imposte une moulure qui s'étend horizontalement d'une baie à l'autre, en embrassant l'arête intermédiaire. Cette moulure, pareille à celle qui forme la base de l'étage, reçoit les retombées de l'archivolte, qui est ornée de deux tores en retraite (correspondant aux colonnettes) et d'autres moulures creuses ou saillantes. Le deuxième étage est analogue au premier; il présente seulement les différences suivantes : la moulure qui lui sert de base est plus saillante que l'inférieure, et en forme de talon; la baie est plus large et son amortissement accuse très-légèrement la forme ogivale; enfin la moulure d'imposte est interrompue à chaque arête par une colonnette qui s'y trouve engagée sur toute la hauteur de cet étage, tandis qu'au premier, il se trouve deux colonnettes analogues superposées, et situées : l'une au-dessus, l'autre au-dessous de la moulure d'imposte. Le fût de ces colonnettes angulaires se termine supérieurement, en guise de chapiteaux, par des têtes grimaçantes qui le mordent; il faut toutefois excepter la plus inférieure, surmontée d'un chapiteau semblable à celui des colonnettes qui ornent les baies du premier étage. Le couronnement de cette partie prismatique du clocher est une simple corniche, formée d'arcatures à plein cintre simulées et peu saillantes, inscrivant des contre-arcatures semblables; les retombées des arcades principales sont reçues par des corbeaux de peu de relief et ornés de figures humaines. Cinq arcades principales composent l'arcature sur chaque face du clocher, de manière qu'au niveau de chaque arête, la partie supérieure de la colonnette qui y est engagée remplace le corbeau qui devrait s'y trouver. — Cette corniche est immédiatement surmontée de la pyramide, dont la base est un peu en encorbellement sur les parties plus inférieures. Ses huit pans triangulaires sont semblables et percés de deux ouvertures étroites, superposées. Chacune de ces faces est en outre ornée d'imbrications horizontales dont la surface est creusée d'arcatures ogivales simulées et peu profondes; deux assises ou imbrications qui présentent cet ornement alternent successivement avec deux autres qui en sont dépourvues. Un tore d'un très-petit diamètre est engagé, au niveau de chaque arête, sur toute la hauteur de la pyramide, et se termine inférieurement en une tête d'animal formant une petite gargouille. Ce clocher, autrefois sans doute surmonté d'une croix, l'est maintenant d'une simple tige de fer.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'INTÉRIEUR.

Chœur. — Le chœur (I : 1, 2, 5) primitivement bien moins étendu sans doute, est la partie la plus vaste de l'église; il est voûté, pourvu de collatéraux simples et divisé en quatre travées. — Le mur du chevet, que nous avons décrit à l'extérieur, termine brusquement le chœur et ses collatéraux vers l'est. Les trois fenêtres dont il est percé, placées sur les axes des trois divisions longitudinales du chœur, ne sont pas ornées de tores comme au dehors. — Le chœur proprement dit est séparé de ses collatéraux par des piliers isolés, élancés et variables de plan (II : 3). Le premier de chaque côté est formé d'un noyau central circulaire, dans lequel sont engagées quatre colonnes d'un égal diamètre, qui en forment les quatre faces; celle de la face principale est flanquée supérieurement, à partir de l'imposte des arcades, de deux colonnes plus petites s'élançant avec elle pour soutenir les retombées de la voûte. Les autres piliers sont plus volumineux et formés d'un assemblage de douze colonnes engagées (trois sur chaque face) de grosseur variable. Les arcades qui séparent ces piliers sont partout semblables et en ogive surbaissée (II : 3); leur archivolté est ornée de petits tores et de moulures creuses. Plus haut et à peu de distance de sa pointe, une corniche en ressaut, au-dessus de laquelle le mur est en retraite, sert d'appui à des colonnettes un peu lourdes d'aspect, adhérentes au mur sans y être très-engagées, et surmontées de trois petites arcades ogivales en tiers-point simulées. Chacune d'elle inscrit deux arcades ogivales secondaires plus petites et surmontées d'un quatre-feuille. Toute cette ornementation simule une élégante galerie bouchée. Le mur présente une seconde retraite au-dessus des trois petites arcades principales, et donne insertion à un trèfle simulé qui termine chaque travée supérieurement et se trouve inscrit dans le sommet de son amortissement ogival. — Les voûtes du chœur sont ogivales, d'arêtes, renforcées de nervures et d'arcs doubleaux formés de deux tores d'un petit diamètre; ceux-ci sont séparés par une moulure anguleuse au niveau des nervures croisées, plate et plus large entre les tores des arcs doubleaux. C'est un fait singulier à remarquer que l'arc situé entre la seconde et la troisième travées est à *plein-cintre* surhaussé, tandis que les autres ont la forme ogivale. Nous expliquerons plus bas cette anomalie architectonique.

Dans les collatéraux du chœur, les travées du mur correspondant à celles de sa nef centrale (I : 5; II : 3) sont ogivales comme ces dernières, et percées d'une longue fenêtre à lancette partant inférieurement d'une corniche transversale saillante. Celle-ci, au-dessus de laquelle le mur est légèrement en retraite, est plus élevée de 60 centimètres aux troisième et quatrième travées qu'aux deux premières. L'arête intérieure de ces baies est ornée d'un tore reposant de chaque côté sur une base engagée; au niveau de la première travée, cette base est circulaire, en forme de cul-de-lampe, et ornée de perles; ailleurs elle est courtè et prismatique. Ces travées, dont chacune est inscrite, dans sa partie ogivale, d'un tore supporté latéralement par une colonnette qui part de la corniche dont nous venons de parler, sont séparées l'une de l'autre par un petit groupe de trois autres colonnes engagées, destinées à supporter de ce côté les retombées des voûtes et répondant à trois colonnes analogues engagées dans les piliers du chœur. A la seconde de ces travées, vers le nord, la fenêtre a été bouchée; du côté opposé, on remarque à la troisième l'entrée de la sacristie, dont la construction, toute moderne, n'offre aucun intérêt, et que nous avons à dessein négligé de reproduire dans nos planches. Au près de cette porte est encastrée dans le revêtement du mur, à droite de la fenêtre, une plaque de marbre rappelant une fondation pieuse, qui n'est pas très-ancienne. La première travée de ce même collatéral présente, au-dessous de la fenêtre, une trace de porte bouchée, en cintre surbaissé; à la seconde est encore une baie de porte également bouchée, mais à *plein-cintre*. — Les voûtes des collatéraux du chœur sont ogivales et semblables d'ailleurs à celles du chœur proprement dit. Les arcades et les voûtes de ces différentes parties de l'église retombent sur des colonnes engagées sur lesquelles nous devons plus particulièrement revenir.

Les fûts de ces colonnes ont un diamètre très-variable, dont le rapport avec leur longueur nous occupera plus tard; il nous importe seulement de faire remarquer ici que ces fûts, portant en eux

déjà l'expression de cette idée-mère de l'élançement vers le haut, qui enfanta de si merveilleuses beautés architectoniques dans le XIII^e siècle, que ces fûts, disons-nous, sont cependant encore robustes et un peu lourds : ils se ressentent d'un reste d'influence romane. — Les bases (II : 3) sont très-peu élevées et remarquables seulement par le double chapelet de perles sculptées qui les entoure. — Mais les chapiteaux sont la partie la plus importante à examiner des colonnes engagées du chœur. D'autant plus trapus qu'ils correspondent à des fûts plus volumineux, ces chapiteaux (III : 13 à 20), dont le tailloir est mince et peu saillant, ont une corbeille d'une forme générale analogue, mais qui est très-variée de détails. L'ornementation de cette dernière est uniquement empruntée au règne végétal. Il serait sans doute difficile de préciser au premier abord la nature de tous les feuillages qui s'y trouvent représentés ; pourtant l'on y reconnaît aisément celui du quinte-feuille (III : 20) et du trèfle (III : 15, 16), des feuilles de chêne groupées trois par trois (III : 19), et enfin une plante de la famille des aroïdes, sur laquelle les archéologues ont jusqu'ici gardé le silence ; je veux parler du *gouet commun* (*). Une série de trois chapiteaux voisins, vers l'extrémité orientale du collatéral nord du chœur (III : 18), offre l'imitation parfaite des feuilles de cette plante ; on voit qu'elles y sont comme soulevées par le fruit, situé au-dessous d'elles. Ce fruit, ou celui de plantes analogues, pris souvent, ainsi que nous l'avons fait remarquer déjà, pour des grappes de raisin ou des pommes de pin, est sculpté avec délicatesse sur la corbeille d'un petit chapiteau du collatéral sud du chœur (III : 17) ; mais ici la feuille est plus découpée qu'elle ne devrait l'être, et peut-être la plante tout entière est-elle une espèce voisine du gouet. Parmi tous ces chapiteaux, les uns n'offrent que de larges feuilles appliquées et bien découpées (III : 13, 14) ; sur d'autres, on trouve plusieurs feuilles analogues, mais dont les extrémités se recourbent en crosses (III : 15, 16) ; enfin un assez grand nombre ne présentent que des crosses extrêmement simples : caractère des chapiteaux employés dans les édifices du style dit *ogival* parvenu à sa perfection. Cette filiation est intéressante à étudier à Cambronne où on la trouve fort bien caractérisée.

Le sol du chœur est un peu plus élevé que celui des transepts, surtout au niveau de la troisième travée où se trouve l'autel principal. Les dalles de pierre en sont irrégulières, inégales et mal jointes ; on voit parmi elles quelques pierres sépulcrales en général très-peu remarquables. Une seule, du XVI^e siècle, située dans le bas-côté nord, mériterait, par l'ornementation sculptée en creux qu'on y remarque, d'être levée et encastrée dans le revêtement intérieur du mur voisin, afin d'être conservée. Elle présente l'inscription suivante :

Cy gissent Jehan de hedouville en son vivant escuier
seigneur dars et damoiselle Gabrielle de
hedouville la seur aussy dame dars lequel Jehan
hedouville decedda le 23^e jour de septembre 1558
Et la dicte damoiselle le 22^e jo^r doctobre
1586 laquelle fut la dernière des hedouville
en la terre et seigneurie d'ars. priez dieu po^r eulx.

On aime à constater que le badigeon moderne ait respecté jusqu'à présent l'intérieur de cette église, dont le chœur offre encore des traces d'anciennes peintures à fresque. Dans son collatéral nord,

(*) Le triste aspect du gouet (*arum maculatum*), sa situation dans les lieux humides et ombragés, les images que réveillaient ses formes singulières, expliquent le crédit dont il jouissait, avec quelques autres genres de la même famille, auprès des individus qui autrefois se mêlaient d'enchantements. Les spadices de cette plante, comme celles de plusieurs autres aroïdes, ont la singulière propriété de dégager une quantité notable de calorique à l'époque de la fécondation, en même temps que leur spathe, auparavant verdâtre, prend une teinte violacée. Cette différence de couleur fait que le vulgaire considère le gouet, dans ces deux états, comme deux plantes différentes qu'il désigne, dans les campagnes de ce pays, par les singulières dénominations de *vicaire* et de *curé*. En rapprochant de la représentation du gouet sur les édifices religieux du moyen-âge l'usage de ces bizarres expressions locales, on se demande si l'une et l'autre ne reconnaîtraient pas le même principe : principe que nous rechercherons dans la seconde partie, lorsque nous traiterons de l'ornementation empruntée dans le Beauvoisis au règne végétal. Nous verrons alors que cette plante indigène a été substituée au XIII^e siècle au *calla Ethiopica*, plante orientale de la même famille que nous avons signalée à propos de la nef de Bury, et dont on constate la reproduction sur beaucoup d'autres édifices du XII^e siècle.

on peut reconnaître *les saintes femmes au tombeau* ; l'érosion de la couleur, au niveau d'une autre scène voisine, permet encore de distinguer aujourd'hui des plis de vêtements, esquissés d'une manière large par des traits charbonneux qui résistent au frottement. Mais ces peintures, comme quelques figures de saints sur les pendentifs des arcades du chœur, ainsi que les symboles des quatre évangélistes (l'ange, le lion, l'aigle et le bœuf) qui ornent ses voûtes, sont peu remarquables ou peu apparentes. Il n'en est pas de même de la fresque qui se voit aussi dans le chœur sur la partie inférieure du mur oriental du clocher (IV bis : 2). Elle représente une partie du jugement dernier. Au centre le Christ, la tête environnée d'un nimbe, et ayant à ses pieds le monde (une boule surmontée d'une croix), est entouré de quatre anges, gracieux de pose, revêtus de tuniques et tenant dans leurs mains une trompette ou un encensoir ; plusieurs élus debouts ou dans l'attitude de la prière sortent de leurs tombeaux. Au-dessous, l'humidité a détruit le reste de la fresque, dont on voit à peine quelques traces, et qui représentait sans doute la condamnation des réprouvés. Ces fresques portent le cachet du XIII^e siècle ; elles sont simples et bien peu brillantes : l'ocre jaune, le brun rouge, le bistre et la couleur de chair en font tous les frais. Il paraît que tout l'intérieur du chœur était orné de ce genre de décoration. Les chapiteaux et les archivoltas des arcades en offrent encore des traces très-sensibles. Plusieurs fûts des colonnes engagées, aux piliers correspondants, sont couverts d'un enduit calcaire destiné à recevoir la peinture ; cet enduit se détache maintenant par plaques, et sa chute laisse voir à nu la surface de la pierre, rendue inégale à dessein par l'emploi d'un instrument dentelé.]

Nef principale. — La nef, qui est voûtée comme le chœur, n'est pas symétrique et comprend quatre travées, différentes au nord et au sud. Du côté nord (I : 5), la nef centrale est séparée du collatéral par des piliers massifs dans lesquels sont engagées douze colonnes groupées (trois pour chaque face) dont les bases sont très-courtes. L'arcade de chaque travée (II : 1) est ogivale, peu aiguë. Son archivolte ornée d'un tore et d'un quart de rond creux repose de chaque côté sur les chapiteaux de trois colonnes engagées. Au-dessus de chaque arcade, le mur est percé d'une fenêtre à plein cintre sans ornement, dont la baie est très-évasée à l'intérieur. Les trois colonnes engagées dans la face principale de chaque pilier séparent ces travées et reçoivent les retombées de la voûte sur leurs chapiteaux. — Dans le collatéral correspondant, chaque travée du mur (*ibid.*) montre deux arcades ogivales simulées et, au-dessus, une fenêtre à plein cintre étroite, simple et très-évasée. Des colonnes groupées trois par trois et engagées : d'un côté, dans les piliers dont il a été question ; de l'autre, dans le parement du mur du collatéral, entre chaque travée, supportent les retombées des voûtes (I : 3). — Le collatéral sud, comme l'opposé, est séparé de la nef centrale par des piliers dont le plan et les bases sont en général les mêmes que ceux des piliers du côté nord. Cependant l'élévation prononcée que l'on a donnée à ce collatéral relativement à l'autre, les a fait modifier dans leur hauteur. Les trois colonnes engagées vers leur face principale (II : 2) sont de même dimension que celles du côté opposé, mais les neuf autres sont deux fois environ plus élevées que celles du nord. Comme pour dissimuler ce défaut de symétrie, on a, pour ainsi dire, coupé leurs fûts à l'aide de chapiteaux, analogues, par leur forme générale, à ceux du nord, auxquels ils correspondent exactement par leur position (*ibid.*). Au niveau des deux premières travées, la moulure la plus supérieure de leur tailloir se prolonge, en les entourant, sur les fûts de la face principale du pilier. En dedans de l'arcade de la première travée, et entre les chapiteaux supérieurs et inférieurs, les fûts des colonnes les plus centrales sont transformées en pilastres ; il en est de même au niveau du dernier arc doubleau du collatéral correspondant, vers le transept et du côté du pilier. Il résulte de la disposition générale des piliers de ce côté, que les quatre arcades correspondantes de la nef sont très-élevées par rapport à celles du nord ; elles sont en ogive peu surbaissée, et immédiatement au-dessus de leur pointe on distingue la trace d'une fenêtre à plein cintre bouchée, qui était sans aucun doute primitivement semblable à celles du côté nord. On remarque de plus, à la partie supérieure de la première travée, une figure de femme sculptée en relief (VI : 10). — Le mur propre du collatéral de ce côté est percé

d'une porte (que nous avons vue à l'extérieur) à la troisième travée, et, au niveau des autres, d'une baie de fenêtre ogivale (II : 2), dont l'arête intérieure est remplacée par un tore appuyant de chaque côté sur une base prismatique et allongée. Entre ces travées, des groupes de trois colonnes engagées, assez allongées sans être très-sveltes, reçoivent de ce côté les retombées de la voûte. — Au niveau de la grande nef, le mur de la façade (I : 4) présente la porte d'entrée principale de l'église, et au-dessus, une large fenêtre à plein cintre, très-évasée comme les autres fenêtres de la nef. Dans le collatéral nord (*ibid.*), ce mur est percé d'une petite fenêtre également à plein cintre, et offre plus bas deux arcades ogivales simulées, comme chaque travée du mur de ce bas-côté. Dans le collatéral sud (*ibid.*), on remarque vers la façade une fenêtre ogivale sans ornement, et, dans la partie du mur la plus voisine de la nef centrale, deux arcades simulées ogivales et une petite fenêtre à plein cintre comme au nord. Ainsi que nous le verrons, cette circonstance indique (avec la disposition de la façade) que la nef latérale sud a été d'abord semblable à l'opposée et ensuite élargie. La voûte de la nef principale et celle du collatéral nord sont d'arêtes, en ogive surbaissée, formées de moellons noyés dans du mortier et renforcées d'arcs doubleaux carrés de coupe et de nervures en boudin (II : 2), partout semblables. Celle du collatéral du sud, également d'arêtes, est ogivale, et ses nervures, bien moins massives, sont formées de deux tores séparés par une moulure saillante.

Les colonnes engagées dans les piliers ou les murs de la nef et de ses collatéraux n'ont pas partout des caractères analogues. Celles qui sont liées au revêtement intérieur du mur du collatéral du nord sont évidemment plus anciennes que les autres. Elles n'ont pas de base; leurs fûts, d'un aspect lourd et de deux mètres d'élévation, ont été évidés dans leur moitié inférieure dans le but sans doute de donner plus de largeur au collatéral; leurs chapiteaux ont presque tous une corbeille épannelée grossièrement, et garnie de volutes plates ou de feuilles recourbées dont les enroulements et les tiges sont ornés de perles (II : 5, 6). L'un d'eux (II : 4), fort dégradé par l'humidité, qui fait tomber la pierre en efflorescence, offre des rinceaux d'une certaine élégance. — Les colonnes engagées dans les piliers de ce côté, vers le collatéral et les arcades correspondantes de la nef principale, ont la même hauteur que celles dont il vient d'être question, et des fûts analogues; leurs bases, sans socle apparent, se compose de deux tores inégaux séparés par une scotie, et dont l'inférieur, au niveau des deux colonnes les plus intérieures à chaque arcade, est orné de deux feuilles plates. Les chapiteaux sont ornés de larges feuilles d'eau très-simples; ceux qui terminent les fûts les plus élancés, vers la face principale de chaque pilier de ce côté, sont également ornés de feuilles plates dont plusieurs s'enroulent en espèces de crosses. L'un de ces chapiteaux simule une tête terminée inférieurement par une rangée circulaire de dents qui embrassent le fût correspondant; un autre, contre le mur de la façade, présente des rinceaux ornés de perles. Les chapiteaux correspondants du côté sud sont analogues; mais les autres colonnes des piliers du même côté de la nef offrent le plus grand intérêt. Elles ont des bases semblables à celles des colonnes engagées dans les piliers du nord, et leurs chapiteaux les plus inférieurs (nous avons vu qu'elles en ont deux, étagés l'un au-dessus de l'autre) sont analogues aussi aux chapiteaux correspondants de ce même côté nord (II : 9 à 14; III : 1, 2, 3, 9); seulement leur corbeille est en général plus ornée, et, au lieu de feuilles d'eau simples, elle en présente d'enroulées et de diversement découpées; elle offre également d'autres espèces de feuilles appliquées et mêlées de figures humaines ou fantastiques (II : 10, 11, 73). Celles-ci offrent encore cette barbarie d'exécution que présentent les figures romanes, mais c'est une barbarie perfectionnée. Les chapiteaux les plus supérieurs des mêmes colonnes engagées ont des caractères d'ornementation identiques quoique leur forme générale soit différente: ils sont, en effet, plus écrasés, et leur tailloir est étroit et très-saillant. Parmi les feuilles appliquées et isolées sur ces divers chapiteaux, se trouvent une guirlande de chêne (III : 8) et des feuilles de trèfle (III : 6, 7); ces ornements et les figures qui les accompagnent offrent en général beaucoup de saillie. Les corbeilles des chapiteaux engagés dans le mur de la façade, au niveau des piliers de la nef au sud et au nord (II : 7, 8) sont d'un travail plus

parfait que celles des chapiteaux précédents. Quant aux colonnes du mur du collatéral sud, elles sont postérieures à toutes les autres de la nef. Leur base (de 0^m, 40 de hauteur) se compose d'un socle carré et de deux tores simples séparés par une scotie; leur fût est élancé et couronné d'un chapiteau très-peu élevé, dont la corbeille étroite est ornée de petites feuilles groupées.

Le sol de cette nef et de ses collatéraux est inégal et formé de larges pierres irrégulières, mal jointes et entremêlées de briques. L'ensemble en est désagréable à l'œil.

Il existe encore intérieurement un reste de fresque à peu près effacée, au-dessus de la porte du collatéral du sud; on y distingue cependant une figure de femme couronnée, entre deux autres personnages. Nous pensons que cette femme est la comtesse Mathilde, dernière bienfaitrice de l'église, dont nous avons déjà parlé.

Les trois divisions de la nef communiquent librement avec les transepts; pourtant cette communication ne se fait, au niveau de la nef principale, que par une arcade inférieure (IV : 1) au-dessus de laquelle la nef est comme close par le mur occidental du clocher. Ce mur est percé, au voisinage de la voûte, d'une baie par laquelle on fait pénétrer les cloches dans l'intérieur de la tour qui leur est destinée.

Transepts. — Les transepts, peu prononcés, ont sous voûte la même hauteur, à peu de chose près, au niveau des trois divisions de la nef dont il vient d'être question. La partie centrale est surmontée du clocher (I : 5), qui repose sur quatre piliers, plus massifs, pour cette raison, que ceux de la nef principale. Flanqués de colonnes engagées dont les bases sont élevées et dont les chapiteaux, ornés de larges feuilles, supportent des arcades en ogive peu surbaissée, ces piliers centraux sont irréguliers de plan. La voûte qui leur correspond, également ogivale, forme le plancher du clocher, et ses nervures (tores simples assez volumineux) retombent sur quatre têtes saillantes surmontées d'un tailloir, et placées en consoles immédiatement au-dessus des chapiteaux des colonnes. Une de ces têtes dévore des membres humains. — Le transept du sud n'est que la continuation du collatéral correspondant de la nef; seulement la voûte est relativement un peu plus basse à son centre que celle du collatéral, et ses nervures sont semblables, mais évidemment plus fortes. Contre les retombées de ces dernières sont appliquées ou plutôt engagées des espèces de statues agenouillées et barbues (III : 11, 12), reposant sur le tailloir des chapiteaux correspondants. L'un de ceux-ci, dont nous reparlerons tout à l'heure, est historié et fort intéressant. Le mur extérieur de ce collatéral n'est percé d'aucune baie. — Le transept du nord, à peu près de la même dimension que le précédent (I : 1), dépasse le collatéral correspondant de la nef et semble être le commencement du bas-côté nord du chœur. Les nervures de la voûte, semblables à celles du chœur mais plus fortes, retombent sur les chapiteaux des colonnes engagées aux quatre angles. Le mur extérieur de ce transept (I : 5) présente l'évasement intérieur de la baie de fenêtre à plein cintre (déjà décrite à l'extérieur), qui s'y trouve percée. Vers l'ouest, on remarque l'arcade ogivale qui fait communiquer ce transept avec le collatéral correspondant de la nef, et, à droite, la petite porte d'entrée de l'escalier en hélice par lequel on parvient dans les combles et au clocher; supérieurement, est un œil-de-bœuf bouché, qui donnait accès sans doute dans les combles du collatéral dont il vient d'être parlé.

Les colonnes engagées des deux transepts ne présentent pas de part et d'autre les mêmes caractères. Dans le transept nord, les chapiteaux sont ornés de volutes plates comme ceux du collatéral de la nef du même côté; dans le transept opposé, ils sont plus variés, ornés de rinceaux, de têtes fantastiques, etc. Nous avons dit qu'il y en avait un historié (III : 11) : au centre un homme et une femme se tiennent étroitement embrassés, tandis qu'à droite une tête énorme de diable dévore un enfant; à gauche est la tête d'un homme barbu qui montre sa langue. Ne pourrait-on pas voir ici l'expression naïve de cette pensée que le fruit d'un amour adultère est destiné à devenir la proie du démon?

Clocher (I : 5). — Si l'on monte dans l'intérieur du clocher, où l'on parvient en passant sur la voûte du transept du nord, on reconnaît, dans le point où de carré le clocher devient octogone,

que les quatre pans de murs qui forment les nouvelles faces se trouvent supportés intérieurement par des petites voûtes en cul-de-four. Chaque face intérieure de la partie prismatique est percée des deux baies déjà décrites extérieurement. La pyramide est entièrement creuse, et son vide intérieur est en retraite à sa base sur celui de la partie précédente. Inférieurement, le clocher est percé (dans sa partie carrée) de trois baies de porte; deux d'entr'elles, plus étroites (une au nord en plein cintre, et l'opposée rectangulaire), font communiquer l'intérieur du clocher avec les combles des transepts. La troisième ouverture est à l'ouest; plus grande que les deux autres, elle sert à la pénétration des cloches. Nous avons rappelé l'existence de cette baie dans l'intérieur de la nef principale.

Combles. — En parcourant, sur les voûtes, les combles qui répondent aux galeries simulées du chœur, on s'aperçoit que ces galeries sont simplement bouchées par l'application d'un petit mur de pierres de taille très-minces, appliqué contre les colonnettes. — Un seul et même toit recouvrant la nef principale et son collatéral sud, et celui-ci étant moins élevé que cette nef, on peut voir, dans les combles correspondants, la partie supérieure du mur propre de la nef principale, mur exactement semblable par ses fenêtres, ses contre-forts et son couronnement, à celui du nord décrit plus haut. — Mais ce ne sont pas là les seuls faits importants à constater dans les combles. La partie du clocher cachée par les toits, vers la nef et les transepts, offre à considérer : 1^o quatre surfaces triangulaires inclinées, qui correspondent à l'extérieur aux quatre petites voûtes en cul-de-four que l'on voit à l'intérieur du clocher (à ses quatre angles). 2^o Sur la face de l'ouest (regardant la nef principale), et un peu au-dessous de la base du premier étage, le sommet d'un angle en pignon se dessinant sur le nu du mur par une moulure saillante en biseau; les côtés de cet angle sont interrompus en bas au niveau de l'insertion de la voûte de la nef principale sur le clocher. 3^o Enfin, deux autres angles absolument semblables (mais situés un peu moins haut) sur chaque face du nord et du sud. Ces trois angles saillants étaient destinés à protéger l'insertion d'autant de toits pour la nef et les deux transepts.

DÉPENDANCE DE L'ÉGLISE.

Croix (VI : 11, 12, 13). — Dans le cimetière de Cambronne, situé au sud de l'église, se trouve une croix curieuse dont le soubassement est moderne, ainsi que l'espèce de fût qui la supporte. Taillée dans un seul bloc de pierre, elle est formée de quatre branches égales (à l'exception de l'inférieure qui est tronquée) liées l'une à l'autre par un espèce d'arc, dont la convexité regarde le centre de la croix. Sur les deux faces opposées de celle-ci sont sculptées en demi-relief : d'un côté, le Christ nu et crucifié (VI : 11), dont les bras, horizontalement placés, sont d'une gracilité extrême; de l'autre, *la sainte Vierge tenant dans ses bras l'enfant Jésus* (VI : 12). Ces figures sont raides, et les plis des vêtements de la mère du Christ ne sont accusés que par des hachures parallèles.

Les vicissitudes de la construction de l'église de Cambronne ont été nombreuses. Bien qu'elles se soient succédées à des époques assez rapprochées, il est encore facile de les signaler, en s'en tenant rigoureusement aux faits matériels fournis par le monument lui-même.

Le mur propre du collatéral nord, le clocher et les transepts sont évidemment les portions les plus anciennes de l'édifice; mais les relations actuelles de ces différentes parties, soit entr'elles, soit avec la nef ou le chœur ne sont plus ce qu'elles étaient d'abord.

Lorsque le clocher fut élevé, trois des faces de sa partie inférieure (au nord, au sud et à l'ouest) devaient donner insertion à autant de toits recouvrant la nef et chacun des transepts, ainsi que le prouvent les angles saillants dont nous avons parlé à propos des combles. Chaque toit des transepts avait donc deux versants opposés, dont le faite était un peu inférieur à celui du toit de la nef. Celui-ci ne devait certainement avoir alors aussi que deux pentes pour couvrir les trois divisions parallèles de cette partie de l'église; voici ce qui le prouve. Si, après avoir dessiné une élévation générale exacte du clocher, vers l'ouest, on prolonge les côtés de l'angle saillant que l'on peut voir dans les

combles, on trouve que le côté gauche de cet angle aboutit en ligne droite au couronnement du mur du collatéral correspondant. Si telle n'a jamais été l'église de Cambronne, on doit reconnaître que ce fut là le plan arrêté lors de la construction du clocher. Les murs extérieurs des transepts (se terminant sans doute d'abord par un pignon) et celui du collatéral gauche, sont actuellement les seules parties qui concordent avec ce projet primitif, dans lequel le clocher, se montrant tout entier au-dessus des toits, devait produire le plus bel effet. Il est facile de représenter mathématiquement par le dessin cet état primitif de l'église de Cambronne (VI : 2), et l'on peut présumer que le clocher ne devait pas être alors assez contrebuté par la nef. C'est ce qui expliquerait comment, à une époque assez rapprochée de la construction du clocher, on aurait élevé la nef principale actuelle, avec deux collatéraux semblables à celui du nord. Cette nef, insérée par sa voûte sur le clocher un peu au-dessous du faite du toit primitif, devait, par la hauteur plus grande de ses murs propres, offrir une résistance plus efficace. Les faits suivants démontrent l'existence de ce second état de la nef (*) : 1° sur la façade (V : 2), la trace d'un pignon suivant l'axe central de la nef principale et l'existence, à droite comme à gauche, d'un petit contre-fort et d'une petite fenêtre indiquant la similitude des collatéraux ; 2° à l'intérieur du mur de la façade (I : 4), deux petites arcades simulées dans le collatéral du sud, répondant à des arcades semblables du collatéral du nord ; 3° dans les combles, l'existence de la partie supérieure du mur du sud de la nef principale, *exactement semblable* à la portion correspondante du mur du nord, visible à l'extérieur.

Une modification de la nef, qui est immédiatement postérieure à la précédente, est l'élévation et l'élargissement donnés au collatéral du sud (I : 3), ainsi que le prouvent les arcades exhaussées faisant communiquer la nef principale avec ce collatéral, arcades dont les chapiteaux sont de la fin de la transformation romane.

Pour suivre l'ordre chronologique, il nous reste encore à parler du chœur et de ses collatéraux. Cette partie de l'église ne présente aucun reste qu'on puisse rapporter au chœur contemporain du clocher et dont les dimensions étaient certainement bien moins grandioses. Quoi qu'il en soit, le chœur actuel n'est pas homogène. Toutes les travées sont semblables sans doute ; mais des piliers qui les séparent, le deuxième et le troisième de chaque côté, moins simples que le premier, lui sont évidemment postérieurs (**). Il y a eu certainement une réparation faite au XIII^e siècle entre les deuxième et troisième travées, par suite sans doute de l'écartement des murs du chœur proprement dit ; les preuves en sont : 1° dans le renforcement des contre-forts extérieurs correspondants, sur les murs du chœur et de ses collatéraux ; 2° dans la forme à *plein cintre surhaussé* donnée à l'arc-doubleau correspondant de la voûte du chœur ; 3° dans l'occlusion de la deuxième fenêtre du collatéral.

La sculpture des deuxième et troisième piliers du chœur et le mur du chevet (qui est postérieur au reste du chœur) ne seraient-ils pas de l'époque de cette réparation ? Nous sommes porté à le penser. Nous croyons que cette réparation, la construction du mur du chevet et celle du mur propre actuel du collatéral du sud de la nef sont, avec les peintures à fresque intérieures, les derniers travaux effectués : ceux sans doute que la comtesse Mathilde fit exécuter avant la dédicace de 1239, dont nous avons parlé.

Ainsi, l'on peut ramener à cinq les changements architectoniques notables survenus dans la construction de l'église de Cambronne :

(*) La figure de femme sculptée en demi-relief à la première travée méridionale de la nef, permettrait de supposer que c'est par les libéralités de Richilde de Mello, ayant autrefois la moitié du patronage, que cette nef a été alors reconstruite. Richilde, femme de Dreux II de Mello et sœur de Renaud II, comte de Clermont, vivait au commencement du XIII^e siècle.

(**) De ce que nous disons que ces piliers sont postérieurs, ce n'est pas à dire qu'ils ont été construits postérieurement aux premiers. Nous pensons que la *bâtisse brute* de tous les piliers a été faite en même temps, mais que leur masse a été travaillée par le tailleur de pierres à deux époques différentes par leurs caractères architectoniques. Cette distinction entre l'époque de la bâtisse et celle du travail définitif du tailleur est une chose très-importante à considérer dans l'étude des monuments du moyen-âge, et qui n'a pas à tort fixé l'attention des archéologues, ainsi que nous le démontrerons ailleurs.

1° Le mur du collatéral du nord de la nef restant seul de l'église primitive (*), on a élevé le clocher et les transepts qui étaient, ainsi que la nef, surmontés de toits à deux rampants, insérés vers la base du clocher, sur ses faces de l'ouest, du sud et du nord;

2° Les murs de la nef principale ont été exhaussés (probablement reconstruits), et l'un et l'autre percés supérieurement de fenêtres, au-dessus des collatéraux;

3° Le collatéral du sud de la nef a été également exhaussé, et le mur propre de la nef principale du même côté considérablement remanié (élévation donnée aux arcades);

4° Le chœur actuel a été construit;

5° Ce chœur a subi une réparation importante : il a été renforcé à son centre (dans le sens transversal) au niveau des contre-forts. Le mur du chevet, celui du collatéral du sud de la nef et les voûtes de ce collatéral, ont été élevés ou refaits, et l'intérieur de l'église a été décoré de fresques.

CANLY.

(Calni; Canli. — *Canliacum castrum.*)

NL ne nous reste aucun fait historique de quelque importance sur Canly. On sait seulement que c'était au moyen-âge un lieu fortifié (désigné sous le nom de *castrum*), dont l'église, dédiée à saint Martin, était sous le patronage de l'abbaye de Sainte-Corneille de Compiègne.

Cette église est un édifice remanié, dont le chœur, la moitié septentrionale de la nef et la partie correspondante de la façade, sont seules de l'époque qui nous occupe.

ENSEMBLE DE L'ÉDIFICE.

L'orientation de l'église de Canly est régulière, et ne présente qu'une légère déviation de 15 degrés vers l'ouest par rapport au nord vrai (I : 1, 2). — On doit penser, d'après ce qui reste aujourd'hui du plan primitif (I : 1), qu'il avait simplement la forme de deux rectangles inégaux ajoutés l'un à l'autre longitudinalement. — L'appareil des murs est partie en pierres de taille et partie en moellons noyés dans du mortier. — Les dimensions générales que nous avons à rappeler ici sont les suivantes :

1° A l'intérieur :		Hauteur du mur méridional de la nef ^{m.} 6,50	
Longueur totale	21,95 ^{m.}	2° A l'extérieur :	
Longueur du chœur	7,95	Longueur totale	25,80 ^{m.}
— de la nef	14,00	Hauteur du mur du chœur	5,00
Largeur du chœur	4,92	— du mur de la nef	5 à 6,00
Demi-largeur de la nef, suivant l'axe du chœur	2,60	— du faitage de la façade	11,00

DESCRIPTION DE L'EXTÉRIEUR.

Chevet (I : 7). — Le mur du chevet, surmonté d'un pignon assez aigu, est percé de trois fenêtres situées au même niveau, et flanqué latéralement de deux contre-forts situés sur le prolongement des murs latéraux. L'appareil est en général formé de pierres de taille bien rangées par assises (cinq par mètre) dont les joints ont un demi-centimètre à deux centimètres d'épaisseur. Il n'existe de moellons

(*) La nef tout entière pouvait bien exister à cette époque, mais les remaniements postérieurs qu'elle a subis (puisque les quatre murs de ses trois divisions ont été remaniés ou refaits à des époques différentes), empêchent qu'on puisse l'établir positivement aujourd'hui.